



**Groupe Europe Ecologie-Les Verts-Partit occitan**  
Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20

**Monsieur Michel Vauzelle**  
Président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 25 septembre 2014

**Objet : Suites de l'Assemblée générale extraordinaire du Comité des Œuvres Sociales (COS) Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Monsieur le Président,

A la suite des dysfonctionnements constatés dans la gestion du COS Provence-Alpes-Côte d'Azur, une Assemblée générale extraordinaire de l'association s'est tenue le 23 septembre 2014 afin de modifier ses statuts et assurer une réforme de la composition de son assemblée générale et de son conseil d'administration. Nous regrettons qu'aucune solution consensuelle n'ait été trouvée et **constatons donc l'échec de la réforme du COS.**

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la pertinence **de la structure associative pour la gestion des œuvres sociales.**

En effet, contrairement à un Comité d'Entreprise, régi par des textes aux termes desquels la majorité issue des urnes salariales gère le pourcentage de la masse salariale dédié, l'organisation d'une association relève du choix de ses adhérents. **Une gestion associative implique donc, dans ce contexte précis, une volonté de cogestion quasiment unanime.** Si elle a prévalu tout au long de l'histoire du COS, les conseils d'administration et assemblées générales récents ont scellé la fin de ce consensus.

De plus, une association doit passer - pour la transparence de l'utilisation des fonds publics - des contrats d'objectifs voire de gestion avec l'institution qui l'accompagne. Fort logiquement, la Région aurait dû conventionner avec l'association COS. Mais comment concilier la mise en place d'orientations, forcément directives, et la volonté d'indépendance manifestée par les organisations syndicales ? C'est une question à laquelle nous n'avons pas vu apporter de réponse totalement pertinente.

Nous constatons donc les limites de la gestion actuelle et demandons en conséquence que soit mise en **œuvre une étude interne comparant les avantages et les inconvénients des modes de gestion des œuvres sociales.** Il devient notamment urgent d'étudier **une ré-internalisation des œuvres sociales ou une affiliation au Comité National d'Action Sociale.**

Cette situation a jeté le trouble parmi les personnels de la Région qui sont légitimement inquiets quant à la pérennité de l'action sociale. **Il nous appartient de les rassurer en montrant, face à un blocage regrettable mais réel, qu'il est possible de mettre en œuvre, et dans les meilleurs délais, des solutions alternatives.**

**Dans l'attente de ces solutions, nous ne pourrons pas nous prononcer sur la prochaine convention annuelle du COS.**

Nous connaissons votre attachement à la qualité du dialogue social et sommes certains que vous comprendrez parfaitement le présent message et saurez agir en conséquence. Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Christian DESPLATS**  
Conseiller régional  
Co-président du Groupe EELV-Poc



**Sophie CAMARD**  
Conseillère régionale  
Co-présidente du groupe EELV-Poc



**Hervé GUERRERA**  
Conseiller régional  
Membre du Conseil d'Administration du  
COS



**Colette CHARRIAU**  
Conseillère régionale  
Membre du Conseil d'Administration du  
COS

